

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0114**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 10 : sols souples - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0114**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 10 : sols souples - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° 004-CG du 21 janvier 2013, la Commission permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau, lot n° 10 - sols souples. Ce marché a été notifié sous le numéro 13074 le 4 novembre 2013 à l'entreprise AUBONNET pour un montant de 201 157,56 €HT soit 240 584,44 €TTC.

Suite aux démolitions et après désamiantage des sols, il a été découvert de nombreuses fissures sur chapes existantes. A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec le Conseil général (maître d'ouvrage) une sous couche de désolidarisation type Sporisol sous revêtement PVC a été fournie et posée sur l'ensemble des pièces du bâtiment A (2 291 mètres carrés).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 24 057,60 €HT, soit 28 869,12€TTC porterait le montant total du marché à 225 215,16 €HT, soit 270 258,19 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 11,96 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 mars 2015, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 13074 conclu avec l'entreprise AUBONNET pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 10 - sols souples.

Cet avenant, d'un montant de 24 057,60 €HT, soit 28 869,12 €TTC, porte le montant total du marché à 225 215,16 €HT, soit 270 258,19 €TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du collège Jean-Philippe Rameau - exercices 2015 et suivants - compte 231312 - fonction 221 - opération n° OP34O3353A, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.